

DROIT FISCAL-M1.AES-AGE

1187

MAI 2017

ENSEIGNANT : Mme MASSET

I : SUJET THEORIQUE : Reversement de TVA et cession d'immobilisation

Ou

II : SUJET PRATIQUE

Voir documents ci-joints.

ATTENTION

La calculatrice est autorisée

Ne pas utiliser de crayon papier

EXERCICE 1 – TERMINUS-PLUS-MOINS VALUE

En 2016, L'entreprise SA TERMINUS (CA 1 000 000 euros) a réalisé les opérations suivantes :

1/ Cession en 2016 d'une machine, acquise en 2015 à un prix de 20 000 et amortie à hauteur de 5000 et cédée 19000.

2/ Cession d'une œuvre d'art appartenant à Mr FIN, Directeur Générale de la SA TERMINUS. Elle a été acquise 200 000 en 2014 et cédée 230 000 en 2016.

3/ Mise au rebut en 2016 d'une machine devenue inutilisable acquise 12000 en 2013 et amortie à hauteur de 6000 au moment de la mise au rebut.

4/ Perception d'une indemnité d'assurance de 1800 suite à la destruction par incendie d'une machine acquise 4000 et amortie à hauteur de 1400.

5/ Cession d'un fonds de commerce acquis 36 000 en 2005 et cédé 50 000 en 2016.

1/ Calculez et qualifiez les plus-values ou moins-values. Présentez sous forme de tableau.

2/ Quel est le traitement fiscal des plus ou moins-values ?

3/ Définir la notion d'étalement.

4/ Y-a-t- il une possibilité d'étalement dans cet exercice ? Si oui, procédez à l'étalement.

EXERCICE 2 – LOGICIEL

Calculez et qualifiez la plus ou moins-value de cession du logiciel

Un logiciel de comptabilité acquis et mis en service le 30 juin N-3 pour un montant HT de 2600, il a été cédé le 30 août N pour un montant de 850.

Ce bien a fait l'objet d'un amortissement linéaire de 3 ans

EXERCICE 3 – ECA-ECP

L'entreprise STOP réalise une partie de son chiffre d'affaires à l'export. Le 10/10/N elle a réalisé une vente pour un montant de 50 000 £ à un client anglais. Le règlement de la créance est prévue pour le 10/02/N+1. Le cours de la livre anglaise a évolué de la façon suivante :

	10/10/N	31/12/N	10/02/N+1
1£	1.30	1.25	1.20

L'entreprise clôture ses exercices comptables le 31/12/N.

Procédez à l'analyse fiscale de cette opération en N et N+1.

EXERCICE 4 – ENTREPRISE ANICE

L'entreprise ANICE, située à Saint Brieuç, est spécialisée dans la commercialisation et installation de vitrines réfrigérées. Sa clientèle est constituée de professionnels de la restauration (restaurants, collectivités locales). La comptabilité est tenue par un expert-comptable ayant conclu une convention avec l'administration fiscale. Les opérations sont soumises à la TVA au taux normal. Les données qui vous sont communiquées ci-dessous sont exprimées HT, sauf information contraire. Le chiffre d'affaires réalisé en N-1 s'élève à 810 340 € HT. Le résultat comptable provisoire est égal à 121 340 €. Il prend en compte les opérations comptables suivantes, que l'on vous demande d'analyser sur le plan fiscal.

- 1) Rémunération de Monsieur ANICE enregistré dans un compte de charge : 42 600
- 2) Madame Anice est secrétaire commerciale, sa rémunération est de 22600
- 3) Prime assurance multirisque souscrite au profit de l'entreprise : 2450
- 4) Entretien de la résidence principale des époux anime : 4125
- 5) Dap d'un véhicule utilitaire acquis le 1.1-N et amortissable en 5 ans en linéaire : 4125
- 6) Dividendes aux portefeuilles titres de l'entreprise. ce dernier est inscrit à l'actif du patrimoine professionnel : 1600
- 7) Cession de 120 titres (vmp) pour un montant de 5020. ces titres ont été acquis 32 euros l'unité
- 8) Acquisition de 20 agendas destinés à présenter des produits : 1400
- 9) Paiement de la taxe foncière de la résidence principale des époux anime : 2500
- 10) Dépense de création d'un site internet pour faire connaître l'entreprise : 1400

Informations complémentaires :

- les époux Amice sont mariés sous le régime de la communauté,
- plus-value nette à court terme constatée en N-2 et étalée sur trois ans : 8 100 €,
- les époux Amice choisissent les options fiscales les plus avantageuses.

- 1) Dans quelle catégorie le résultat fiscal doit-il être déclaré ?
- 2) Déterminez le résultat fiscal (effectuer les retraitements sous forme de tableau)
- 3) Cette entreprise a-t-elle intérêt à souscrire à un centre de gestion agréé ? pourquoi ?

EXERCICE 5

ART 591/ Les distances prises avec le droit comptable

« Le droit fiscal prend parfois ses distances avec le contenu du bilan comptable de l'entreprise en contraignant celui-ci à un retraitement fiscal afin de tenir compte de certaines règles du CGI, et aussi en laissant aux entreprises individuelles une importante liberté dans la manière d'établir leur bilan. Ceux-ci bénéficient en effet d'une grande latitude pour inscrire certains biens à leur patrimoine professionnel ou à leur patrimoine personnel ».

DROIT FISCAL. Martin COLLET

1. Quelle est la principale conséquence de la divergence comptable et fiscale ? 5 lignes
2. Expliquez la différence entre patrimoine privé et personnel. 5 lignes
3. Quels sont les éléments qui sont impérativement du patrimoine professionnel ?

EXERCICE 6 – M1 AES

La SA M1 VOUS COMMUNIQUE LES DONNES SUIVANTES :

Éléments	Montant (en euros)
Résultat comptable	50 000
Moins-value sur cession d'un matériel acquis en N-3	4 000
Plus-value sur cession d'un bien amortissable acquis en N-5 (amortissements pratiqués : 6 000 €)	10 000
Reprise sur dépréciation de titres financiers	5 000
Plus-value sur cession d'un brevet acquis en N-4 (amortissements : 10 000 €)	25 000
Plus-value sur cession d'un immeuble acquis en N-8 : <ul style="list-style-type: none">• Prix de cession : 60 000 €• Valeur d'origine : 70 000 €• Amortissements : 40 000 €• Reversement de TVA : 5 000 €	À calculer
Moins-value sur cession d'un terrain acquis en N-6	8 000
Moins-value nette à long terme réalisée en N-1	6 000

1. Citez les conditions pour être exonérées d'impôt sur les plus-values professionnelles
2. Que signifie la notion de qualification fiscale ? 2lignes
3. Présentez le tableau théorique pour déterminer la qualification fiscale
4. Calculez la plus-value sur cession d'un bien amortissable acquis en